

**COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 AOUT 2020**

**Présents** : M. Christian BERTHOLLIER, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ, M. Gérard GOZE

**Absents excusés** : M. François MEDIMEGH

**Pouvoirs** : M. François MEDIMEGH à M. Pascal LECOCQ

Monsieur le maire présente Monsieur Gérard GOZE nouvellement élu conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Damien COMTE.

**Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente** : Le compte-rendu est adopté avec 16 pour et 3 contre : M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH et Mme Geneviève VILLETON sont en désaccord avec le terme utilisé pour expliquer le vote de Monsieur LECOCQ lors de l'approbation du compte rendu de la dernière séance.

Madame Céline YACONO a été désigné secrétaire de séance.

**08012020 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

En raison de la démission de Monsieur Damien COMTE, l'Assemblée décide à l'unanimité de le remplacer dans les commissions « animation » et « communication » dont il était membre, par Monsieur Gérard GOZE.

Il est également adopté à l'unanimité l'intégration de Madame Geneviève VILLETON à la commission scolaire.

**08022020 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE**

A l'unanimité, le Conseil municipal a élu Monsieur Gérard GOZE délégué titulaire pour représenter la commune au comité syndical du SIEGA.

**08032020 - CCAS - CONSEIL D'ADMINISTRATION - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

A l'unanimité, le Conseil municipal a élu Monsieur Gérard GOZE membre du conseil d'administration du CCAS en remplacement de Monsieur Damien COMTE.

**08042020 - INDEMNITES DES ELUS**

A l'unanimité, l'Assemblée approuve l'ajout Monsieur Gérard GOZE à la liste des indemnités allouées et l'octroi d'une indemnité spécifique à Madame Sandie HACHICHI-GUSMAN,

conseillère déléguée à l'urbanisme.

#### **08052020 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS**

La Communauté Val Guiers a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la Communauté de communes et ses communes membres.

Cette commission a pour mission principale de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes.

A l'unanimité, l'Assemblée désigne Monsieur Daniel PEYSSONNERIE et Madame Céline YACONO pour représenter la commune au sein de la CLECT.

#### **08062020 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERES (CLECT) DU 9 MARS 2020**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 9 mars 2020.

#### **08072020 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) – DESIGNATION DES COMMISSAIRES REPRESENTANT LA VILLE DE PONT DE BEAUVOISIN**

A l'unanimité, l'Assemblée décide de proposer à la Communauté de communes Val Guiers la liste de contribuables suivants : Christian BERTHOLLIER, Roland PERROUSE, Daniel PEYSSONNERIE, Bernadette BLANC-DREVETTE, Monique SANVIDO et Céline YACONO pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté de communes Val Guiers.

#### **08082020 - CONVENTION DE PARTICIPATION A LA CLASSE ULIS DE SAINT GENIX-LES-VILLAGES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) de Saint Genix-sur-Guiers (73240) qui a accueilli 4 élèves de la Commune de Pont-de-Beauvoisin (Savoie) pour l'année scolaire 2019/2020.

La contribution est fixée à 435 € par élève soit 1 735 € au total.

#### **08092020 - ADMISSION EN NON VALEUR POUR EFFACEMENT DE DETTE PAR LE JUGE**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prononcer l'admission en non-valeur pour effacement de la dette par le juge de titres de recette émis sur l'exercice 2019. Le montant annulé s'élève à 2 001.00 €.

#### **08102020 - SUBVENTION DE LA REGION « BONUS RELANCE » – REFECTIION DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Face aux difficultés rencontrées par les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, la Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé de soutenir la commande publique locale. Elle engage un nouveau dispositif pour aider les communes, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, à lancer de nouveaux chantiers qui offriront des débouchés aux entreprises régionales.

L'aide de la Région est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

Monsieur le maire rappelle le projet de réfection du secrétariat de mairie qui a été prévu au budget communal 2020 et qui est estimé à 36 500.00 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du « Bonus Relance ».

### **08112020 - SUBVENTION FDEC - RENOVATION THERMIQUE DE LA CASERNE DE GENDARMERIE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation thermique de la caserne de gendarmerie dont le montant est estimé à 45 689.00 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC.

### **08122020 - CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal « jeunes » a pour vocation de permettre aux enfants l'apprentissage de la citoyenneté qui passe par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat, les élections) mais aussi par la gestion autonome de projets, par les enfants eux-mêmes.

Il s'agit de donner la parole aux enfants en leur proposant de s'exprimer et de s'engager pour l'avenir de Le Pont de Beauvoisin.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la création d'un Conseil Municipal « jeunes ».

### **08132020 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif 2020 afin de :

1°) augmenter les crédits inscrits au chapitre 67 (compte 6745) en section de Fonctionnement,

2°) inscrire de nouveaux crédits en section d'Investissement aux opérations suivantes :

- N° 1821 : Mise en place de boîtes aux lettres normalisées en façade de la mairie,

3°) augmenter des crédits inscrits en section d'Investissement aux opérations suivantes :

- N° 1821 : Travaux supplémentaires au secrétariat de mairie,

- N° 2713 : Solde honoraires architecte de l'école maternelle,

4°) procéder à des écritures de régularisation aux opérations suivantes :

- N° 2551 : Atelier communal,

- N° 2720 : Maison des associations,

Le Conseil municipal adopte, par 19 voix pour, la décision modificative ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
67	6745	Subventions aux personnes de droit privé	+3000 €	
	022	Dépenses imprévues	-3000 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	

<b>INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre/ Opération	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
1821	21311	Hôtel de ville	+2 200 €	
1821	2313	Constructions	+25 800 €	
2713	2313	Constructions	+581 €	
	020	Dépenses imprévues	-28 581 €	
21	2158	Autres installations, matériels et outillages	-5 120 €	
2551	2158	Autres installations, matériels et outillages	+5 120 €	
23	2313	Constructions	-20 000 €	
2720	2313	Constructions	+20 000 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	

### **08142020 - REFACTURATION A LA COMMUNE DE PONT DE BEAUVOISIN ISERE DE VISIERES DE PROTECTION**

Monsieur le maire rappelle que des visières de protection ont été distribuées, conjointement avec la commune de Pont de Beauvoisin Isère, aux commerçants du centre-ville.

Monsieur le maire explique que pour des raisons pratiques, notre commune a procédé à l'achat de la totalité des visières de protection.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Monsieur le maire à émettre un titre de recette afin de refacturer 100 visières à la Commune de Pont de Beauvoisin Isère.

### **Questions et informations diverses :**

Monsieur le maire indique que :

- Le permis de construire pour le club house du Tennis a été accordé. L'appel d'offre est en préparation.
- Une nouvelle réunion avec l'architecte et le bureau d'étude en charge du projet d'aménagement de la place Carouge est prévue en septembre.

- Il est prévu qu'une MSAP (Maison de services au public) soit ouverte à Saint-Genix sur Guiers et que celle située sur notre commune à la Pépinière d'entreprises soit fermée. Les Pontois savoyards pourront se rendre à celle située sur Pont de Beauvoisin Isère. Il est en projet que cette dernière soit déménagée en centre-ville mais la définition du lieu est encore à l'étude.  
Le point emploi à la Pépinière d'entreprises devraient quant à lui être maintenu.
- Le prochain conseil d'administration du CCAS est prévu le 11 septembre.
- L'entrepôt du Bricolage organise le 19 septembre une collecte des déchets dans la zone de la Baronnie pour la journée mondiale appelée « World Cleanup day ». La commune pourrait se joindre à cette initiative en poussant la collecte jusqu'en centre-ville. Plus d'informations seront fournies dès que possible.

Monsieur le maire rappelle que des arrêtés de fermeture des salles louées au public ont été pris en raison du Covid 19. Ces salles peuvent néanmoins être louées pour de simples réunions de travail ou à l'association du Don du sang.

Monsieur MEDIMEGH ne pouvant assister à ce conseil municipal à charger Monsieur Lecocq de poser en son nom une question. Il souhaiterait savoir si la commune peut venir en aide au Café de Gare situé à Pont de Beauvoisin Isère, n'ayant plus d'informations à fournir. Monsieur le maire répond que la commune ne peut accéder à sa demande puisque c'est une entreprise privée, qui plus est, n'est pas située sur notre commune.

Monsieur LECOCQ indique qu'il est vraiment dommage que le beau jardin de ville soit fermé le week-end. Son épouse, qui possède son atelier de peinture à proximité de l'entrée du jardin, est souvent questionnée sur la fermeture de celui-ci. Monsieur le maire explique qu'aucune solution n'a été trouvée pour qu'il puisse être ouvert le week-end. Auparavant, d'anciens élus se chargeaient de procéder à l'ouverture et la fermeture mais cette responsabilité était une vraie contrainte. Une porte automatique n'est pas envisageable puisque le risque que des personnes restent bloquées à l'intérieur est trop important.

Monsieur DEUDON expose que l'association de Jumelage a accueilli comme chaque année nos amis d'Erbach à la Maison de l'Amitié durant l'été. Des frais importants ont été engagés par l'association pour la désinfection entre chaque arrivée.

Monsieur PEYSSONNERIE explique que la commission communication s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur le prochain Tambour de ville. Celui-ci devrait faire environ une vingtaine de pages avec une partie dévolue aux associations. Il indique que la vente d'encart publicitaire est abandonnée. Cette perte financière sera compensée par l'obtention de tarifs plus avantageux pour l'impression du bulletin. Sa parution devrait arriver courant octobre.

Madame YACONO rapporte que :

- Un protocole sanitaire spécifique est bien évidemment encore en place pour cette rentrée.
- Un pot de rentrée s'est tenu ce jour à l'école en présence des maîtresses, agents communaux, commission scolaire et bureau municipal.
- Le jour de la rentrée, un goûter sera offert à chaque élève de l'école. Une petite attention qui permettra d'atténuer le côté encore particulier de cette rentrée.

Monsieur CASTELLIN, délégué au SIVU du Lycée Pravaz avec Madame YACONO, procède à une présentation de ce syndicat suite à la réunion qui s'est tenu le 27 juillet dernier.

Monsieur DJELLAD, délégué au SIVU du Collège le Guillon, procède au compte rendu de la séance du 23 juillet et stipule que Monsieur MEDIMEGH a été élu Vice-président.

Monsieur le maire indique que la prochaine séance du conseil municipal est prévue fin septembre.

**Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :**

- 28.2020 : Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les installations d'éclairage publics avec la société Ombres et Lumières de Les Mollettes (Savoie)
- 29.2020 : Signature de marchés pour la création de deux bureaux à la caserne de Gendarmerie avec la société BAT'ELEC de Domessin (Savoie), l'entreprise CHEVALLIER de Saint-Béron (Savoie), l'entreprise PERROUD de Belmont-Tramonet (Savoie) et l'entreprise TAVELLA de Pont de Beauvoisin (Savoie).
- 30.2020 : Signature de marchés pour la réfection du secrétariat de mairie (bureaux et accueil) avec les entreprises SOUBERAND de Pont de Beauvoisin (Isère) et CLEMENT DECORE de Arandon-Passins (Isère)
- 31.2020 : Signature d'un marché pour le remplacement de la porte d'entrée du hall de la caserne de gendarmerie avec la société CONFORT ET PATRIMOINE de Les Echelles (Savoie).
- 32.2020 : Résiliation du contrat de location du logement T1 bis situé au 15 rue de l'Hôtel de ville.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21h50

Secrétaire de séance,

Céline YACONO



Le Maire,

Christian BERTHOLLIER

